

FEETS-FO

Notre mot à dire

Equipment ... Environnement

Transports ... Services



Supplément
AUTOROUTES
RENTRÉE 2020 • NÉGOCIATION RAG
RÉSOLUTION FEETS AUTOROUTES

CONTINUONS À NOUS BATTRE, AMÉLIORONS NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL !

La FEETS-FO vient de tenir son XII^{ème} Congrès du 8 au 10 septembre 2020 à Port Barcarès.

Ce fut l'occasion de remercier Jean HEDOU, Secrétaire général sortant, infatigable militant de notre organisation et fervent défenseur des travailleurs ! L'occasion également d'élire Zaïnil NIZARALY à la tête de la FEETS-FO et toute l'équipe : le Conseil National fédéral, le bureau fédéral et

le secrétariat fédéral. Nous aurons à cœur de continuer notre action militante, de continuer à œuvrer pour l'émancipation des travailleurs.

Jérôme DELUCA (DS ASF) a été élu au Conseil National Fédéral, Frédéric LEROUX (DS SAPN) a été élu au bureau fédéral.

Sommaire

CONTINUONS À
NOUS BATTRE,
AMÉLIORONS
NOS CONDITIONS
DE VIE ET DE
TRAVAIL ! p.1

AUTOROUTES :
RENTRÉE 2020
... ET ON REMET LE
COUVERT ! p.3

COMPTE-RENDU
NÉGOCIATION
RAG p.4

RAG COURRIER
INTERSYNDICAL . p.5

RESOLUTION
AUTOROUTES &
OUVRAGES A PEGAGES
ET ASSIMILÉS p.7

Le Congrès a débattu et a fixé les orientations de la fédération pour cette nouvelle mandature. Les résolutions sont riches, sont actuelles et ambitieuses. Vous pouvez retrouver l'intégralité des résolutions sur le site www.feets-fo.fr.

Notons que la résolution générale s'empare d'un thème important et important pour le secteur des autoroutes et ouvrages d'art à péage : concilier l'environnement et le développement économique sous le titre « *environnement et social : même combat* ».

La résolution générale réaffirme fortement les valeurs intrinsèques de FORCE OUVRIERE, à savoir lutter contre les inégalités, la xénophobie et les discriminations ethniques sous le titre « *Egalité : lutter contre ceux qui nous séparent* ».

La résolution sectorielle pour notre secteur est tout aussi ambitieuse. Elle a été portée par les délégués statutaires des syndicats FO des sociétés d'autoroutes présents au Congrès. Elle sera notre feuille de route pour ces prochaines années : répartition des richesses par une augmentation des salaires et une redéfinition des RAG, développement des qualifications et promotion de la formation professionnelle, amélioration des conditions de travail et de vie, lutte contre l'insécurité au travail, ...

La crise sanitaire a confirmé ce que FO crie haut et fort : **les CHSCT doivent redevenir la norme dans les entreprises**, doivent retrouver leur caractère contraignant face aux patrons. **Nous nous battons pour cela !**

Le CDI est et doit rester la norme d'embauche dans les sociétés d'autoroutes. Nous nous battons encore une fois afin que le CDI de chantier n'existe pas dans les sociétés d'autoroutes.

Encore trop d'accidents sur le tracé impliquant des salariés des sociétés d'autoroutes. Nous continuerons à nous battre sur ce sujet et trouverons les formes d'action adéquates !

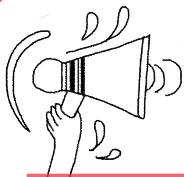
Que de revendications à venir, que de combats en perspective !

Vos élus et représentants FO ont besoin de votre soutien, de votre adhésion pour mener à bien tous ces chantiers.

Résister, Revendiquer, Reconquérir



ceci n'est qu'



Autoroutes : rentrée 2020 ... et on remet le couvert !

Ce mardi 15 septembre 2020 sonne comme un jour de rentrée du dialogue social dans la branche des autoroutes et ouvrages d'art à péage.

Cette CPPNI, comprenez commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation a été l'occasion pour les patrons de nous présenter le calendrier de négociation branche pour les prochains mois !

Il tient en un mot : RIEN !

La branche des autoroutes sera uniquement saisie des sujets devant être obligatoirement traités en branche :

- La loi n° 2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants comporte des dispositions sociales. Les interlocuteurs sociaux de branche doivent désormais négocier sur les mesures destinées à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés proches aidants.

Sujet d'importance pour lequel la délégation FO saura porter vos revendications.

- Le plan de relance qui fait suite à la crise sanitaire de la COVID 19 ! L'Etat prévoit une enveloppe de 550 M d'€ pour accélérer les travaux sur les infrastructures de transport dans le thème de l'Ecologie (infrastructure et mobilité verte).

L'ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes) se saisit donc du sujet écologique dans le cadre du plan de relance pour « remettre sur le tapis » un accord, obligatoirement traité au niveau de la branche, que nous avons déjà fermement combattu : **LE CDI DE CHANTIER !**

FORCE OUVRIERE a prévenu les patrons : nous n'accepterons pas et quelqu'en soit le motif, que la branche des Autoroutes précarise les emplois de ses salariés, sous quelque forme que ce soit !!!

Nous avons obtenu des patrons, la mise en place d'une réunion sur la COVID 19 afin que nous puissions dresser un bilan de ce qui s'est passé dans les entreprises pendant le confinement, être informés de la situation actuelle et à venir ...

Les organisations syndicales, unanimes sur le sujet du télétravail, ont demandé que soit mise en place une négociation d'un accord cadre permettant de borner des sujets essentiels tels le droit à la déconnexion et bien d'autres encore. **Que nenni !** Les patrons nous répondent que les entreprises savent et sauront mieux faire que la branche ...

Bref ... FO ressort de cette réunion avec le sentiment que les salariés des sociétés d'autoroutes devront faire preuve d'unité et d'esprit revindicatif pour conserver et améliorer leurs conditions de travail et de vie !

Compte-rendu négociation RAG



Une première séance de négociation portant sur les RAG (rémunérations annuelles garantie) s'est tenue le 2 juillet 2020 dans les locaux de l'ASFA.

La première partie de la réunion a été consacrée à l'examen du rapport relatif à la situation économique et sociale de la branche pour l'année 2019.

A sa lecture, nous constatons que tous les indicateurs sont au vert et que les résultats financiers restent à un niveau très haut que beaucoup de secteurs aimeraient connaître. Concernant l'emploi, la baisse continue, elle se situe à 2%, mais marque un léger ralentissement. Il semble que dans de nombreuses filières, nous soyons arrivés à un seuil sous lequel il est difficile de descendre. La prochaine étape sera la mise en place du Free-Flow dont les directions assurent ne pas connaître l'impact

sur les emplois même si elles concèdent qu'il y aura une mutation importante des métiers du péage. En viabilité/sécurité, les embauches reprennent légèrement.

La deuxième partie a été consacrée à l'état des lieux relatif aux rémunérations minimales conventionnelles ou contractuelles RAG) constatées pour 2019.

Les directions n'ont fait aucun commentaire si ce n'est qu'aucune rémunération n'a été en dessous des RAG en 2019.

La troisième et dernière partie a été consacrée aux propositions et demandes des parties.

Une seule proposition de la chambre patronale : + 0,90% pour toutes les classes. Pour justifier ce taux inférieur à l'inflation constatée en 2019 (+ 1,15%) la chambre patronale s'appuie sur la situation actuelle due à la pandémie

et qui a déjà fait perdre + de 2 milliards à notre secteur.

Sans contester cette situation, les OS rejettent unanimement la proposition et s'insurgent contre cette façon de négocier.

FO rappelle que la négociation 2020 porte sur l'année 2019. Chaque année la vérification des montants annuels des rémunérations garanties (RAG) des 16 classes d'emploi se fait sur l'année civile précédente. Il n'y a donc pas lieu de prendre en compte la situation 2020. Les employeurs seront d'ailleurs nous en reparler en 2021 !

Pour FO, le montant proposé est bien trop bas. Il est inférieur à l'augmentation du SMIC et aurait donc un effet de tassement, ce qui n'est pas admissible. Nous demandons la sortie du 13ème mois pour le calcul des RAG.



ceci n'est qu'

FO se dit prête à discuter de la situation de 2020 mais pas pour les mêmes raisons que les employeurs. Nous rappelons que pendant la crise sanitaire les salariés dits de 2^{ème} ligne ont continué à assurer leurs missions dans des conditions particulières.

Après une brève suspension de séance les employeurs déclarent :

- Ils n'ont pas de mandat pour faire une autre proposition aujourd'hui.
- La négociation reprendra le 2 septembre 2020.

Lors de la réunion du 2 septembre 2020, les pa-

trons se sont fait tirer les oreilles mais ont fini par lâcher une ultime proposition à + 1.20 %.

Pour FO, nous considérons que c'est une proposition acceptable car elle couvre l'inflation 2019. Nous sommes donc signataires avec la CFE-CGC et la CFDT.

RAG Courrier intersyndical



La FEETS-FO est signataire du courrier commun envoyé au Président de la Commission sociale de l'ASFA pour demander l'ouverture d'une négociation de branche pour redéfinir les éléments pris en compte dans le calcul des RAG. (Cf courrier en page 6)

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS
ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE

Supplément 3 au Notre Mot A Dire 163 d'avril 2020

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris

Tél. : 01.44.83.86.20 • Fax : 01.48.24.38.32

Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr

Directeur de la Publication : Z. NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS-FO • Impression FEETS-FO au siège de la Fédération

Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonnement annuel : 10,06 Euros (12 numéros)

Abonnement principal + supplément : 13,72 Euros • Abonnement de soutien : 15,24 Euros

un journal





ASFA
Monsieur Pascal BILLARD
Président de la Commission Sociale
152 Avenue de Malakoff
75116 PARIS

Paris, le 10 septembre 2020

Objet : Demande d'ouverture de négociation

Monsieur le Président,

L'ensemble des Organisations Syndicales de la branche sollicitent l'ouverture d'une négociation relative aux Rémunérations Annuelles Garanties (RAG). Nous sollicitons la renégociation de l'article 37 de la CCNB afin de redéfinir les éléments de salaire pris en compte dans le calcul des RAG, et plus précisément concernant le 13^{ème} mois.

En espérant une suite favorable à notre requête,
Recevez, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT	Pour la CFE-CGC	Pour la CGT
Pour Force Ouvrière	Pour Sud Autoroutes	Pour l'UNSA



ceci n'est qu'

RESOLUTION AUTOROUTES & OUVRAGES A PEAGES ET ASSIMILES

Le Congrès constate que la situation économique et sociale dans le secteur des autoroutes et des ouvrages d'art à péages, telle que décrite dans la résolution n'a pas évolué depuis le dernier Congrès fédéral. La course effrénée et irraisonnée aux recherches de gain de productivité et de rentabilité continue de s'amplifier et a des conséquences néfastes pour les personnels et les usagers. La négociation d'accords dans cette branche continue de se borner à la négociation contrainte par les pouvoirs publics quand bien même les organisations syndicales, dont FO, proposent des thèmes susceptibles d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés du secteur dans un secteur pourvu de « grain à moudre » !

SECURITE DES PERSONNELS

Le Congrès réaffirme que les contrats de plan négociés entre les concessionnaires d'autoroutes et l'Etat ne répondent plus aux exigences liées à la délégation de service public et exige de l'Etat un contrôle accru et renforcé.

Le Congrès s'insurge de l'augmentation des accidents de circulation sur le tracé et notamment des accidents impliquant des personnels autoroutiers. L'implication des sociétés d'autoroutes, soulignée lors du dernier Congrès reste d'actualité mais est largement entachée par leur refus de mettre en place les outils sociaux permettant la protection des salariés en fin de carrière. Sur ce sujet, le Congrès exige l'amplification des politiques de prévention à destination des personnels et des usagers.

Le Congrès dénonce le désengagement des pouvoirs publics en matière de prévention et d'intervention liés à la sécurité et demande la mise en place d'une réflexion sur l'ensemble des expérimentations en cours ou souhaitées en matière de protection des salariés et des usagers. De fait, le Congrès exige des pouvoirs publics et de l'Association Professionnelle des Sociétés concédées (ASFA) qu'ils prennent toutes leurs responsabilités dans le domaine de la Sécurité Routière.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès constate que la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels continue de s'amplifier et entraîne une augmentation des risques psychosociaux se traduisant par un mal-être voire de la souffrance au travail, arrêts de travail à répétition, démissions, ruptures conventionnelles, mutations forcées et autres.

Le Congrès demande l'ouverture d'une négociation de branche sur un accord-cadre sur le télétravail.

La crise sanitaire a malheureusement confirmé ce que FO a dénoncé lors de la mise en place des CSE, à savoir le rôle majeur et essentiel du CHSCT dans l'entreprise. Le Congrès mettra donc tout en œuvre pour que les salariés du secteur soient réellement protégés dans l'accomplissement de leurs missions en exigeant que le CHSCT reprenne sa place d'instance contraignante dans l'entreprise.

EMPLOI

Le Congrès continue de dénoncer les suppressions d'effectifs sous forme de restructuration de services. Le Congrès affirme que ces suppressions d'effectifs se font au détriment de la sécurité des usagers et des salariés. Le Congrès exige dans un premier temps l'arrêt de la baisse générale des effectifs, la reprise des embauches afin de rééquilibrer la pyramide des âges, permettant ainsi la mise en place de moyens en personnels suffisants dans les sociétés d'autoroutes pour assurer la sécurité des personnels et des usagers. Le congrès exige également l'arrêt de la précarisation des effectifs par une utilisation de la sous-traitance.

Le Congrès continue de condamner l'automatisation généralisée des moyens de perception du péage de jour comme de nuit générant de multiples problèmes pour les personnels comme pour les usagers. Il exige l'arrêt immédiat des expérimentations liées à la mise en place du péage libre dit « free-flow » et la mise en place d'un moratoire sur ce sujet. Moratoire ayant pour but de fournir l'information sur les objectifs du free-flow puisque les entreprises mettent en avant un redéploiement et une transformation des postes existants dans les entreprises et la création inhérente de nouveaux métiers. Le congrès dénonce les dispositions relatives à ce sujet dans la loi LOM.

Résolutions et instances du XII^e congrès de la FEETS FO

un journal



Le congrès constate que la branche s'est enfin saisie du sujet de la formation professionnelle en mettant en place les outils adéquats pour mener une politique de formation professionnelle au niveau de la branche en associant les organisations syndicales. Le Congrès demande aux entreprises d'amplifier cette politique afin d'offrir aux salariés une véritable perspective de formation professionnelle.

SALAIRE

La crise sanitaire permet de constater que les catégories les plus exposées en ces périodes de crise sanitaire sont également les catégories classifiées dans le bas de l'échelle des rémunérations annuelles garanties. En conséquence, le Congrès revendique une revalorisation réelle des salaires directs, donc hors éléments accessoires, une sécurisation des rémunérations notamment la partie variable due à l'activité professionnelle fluctuante et une remise à plat des classifications permettant de définir une nouvelle classification assortie d'une revalorisation des métiers et une prise en compte des sujétions liées aux postes.

DEVELOPPEMENT

Le congrès mandate les instances fédérales pour continuer d'amplifier les échanges avec nos camarades européens et internationaux sur les sujets liés au secteur autoroutier, qui ont un impact sur le devenir des salariés.

Le Congrès se félicite des actions menées depuis le dernier Congrès, à savoir :

- conserver la convention interentreprises et la convention collective du secteur et, de fait, préserver les acquis sociaux des salariés du secteur,
- mobiliser les salariés du secteur lors d'une action nationale sur la sécurité des personnels.

Le Congrès affirme que l'unité d'action des syndicats FO des sociétés d'autoroutes et ouvrages d'art à péage contribue à engranger des victoires pour les salariés du secteur et soutient le combat mené en permanence par ses syndicats FO présents dans les sociétés d'autoroutes pour lutter contre les politiques récessives mises en œuvre par leurs dirigeants.

Le Congrès invite instamment tous les salariés du secteur autoroutier à rejoindre les rangs de l'organisation syndicale FO, à se constituer en sections et syndicats dans les entreprises dépourvues de représentation FO.

Adoptée à l'unanimité

Résolutions et instances du XII^e congrès de la FEETS FO

PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE SERVICES, VOUS PASSEZ TOUT VOTRE TEMPS À PRENDRE SOIN DES AUTRES.

ET VOUS ? QUI PREND SOIN DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

© 2012 KLESIA PARIS - Crédits photo : Getty Images